

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° 03/2016

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



### **Été 2016 (Mais oui, il arrive bientôt...) – Plan canicule**

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

***En présence de signaux d'alerte :***

***Appelez le médecin traitant,***

***S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133***

***En cas d'urgence appelez le 144.***

Conseils en cas de grandes chaleurs :

***1. Se reposer... rester au frais...***

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

***2. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...***

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

***3. Boire régulièrement... manger léger...***

### **Fête du 1<sup>er</sup> août**

La fête nationale commencera à la grande salle par un brunch organisé par la société de Jeunesse locale. Puis dans l'après-midi, c'est dans le village d'Eclagnens que se poursuivront les festivités mises sur pied par les mêmes organisateurs que précités, avec le traditionnel tournoi de pétanque, les grillades, le cortège aux lampions et le feu du 1<sup>er</sup> août. Plus de détails seront communiqués en temps voulu mais réservez d'ores et déjà la date !

### **Tontes de gazon, rappel**

Pour éviter tout problème avec le voisinage, nous rappelons ici que la tonte des gazons peut être faite du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00, samedi jusqu'à 18h00.

Il n'est pas permis de tondre les gazons le dimanche, ainsi que les jours fériés.

### **Location anciennes tables, chaises et bancs - rappel**

Prix de location des anciennes tables, chaises et anciens bancs loués aux particuliers aux prix de Fr. 5.00/table, Fr. 1.00/chaise et Fr. 2.00/banc.

## **Aménagement du territoire – Projets de construction**

Avant l'élaboration de tout projet de construction, les intéressés sont priés de prendre contact avec la Municipalité, celle-ci se réservant le droit de faire application de l'article 77 de la LATC pour refuser tout projet de construction qui serait contraire aux planifications envisagées mais non encore soumises à l'enquête publique.

## **Installations de panneaux solaires**

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a établi un formulaire d'annonce intitulé « Annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire » destiné tant aux Communes qu'aux propriétaires. Disponible sous le lien suivant : <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/permis-de-construire/>

***Dans tous les cas, il doit néanmoins être soumis à la Municipalité pour examen et approbation.***

## **Subventions cantonales en matière d'énergie**

De nombreuses possibilités de subventions sont disponibles par la réalisation de projets d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique, de production de chaleur ou d'électricité par des sources renouvelables, pour la réalisation d'études ou de manifestations relatives à l'énergie. Ces subventions s'adressent à toute personne, entreprise, fondation ou commune ayant un projet situé sur le Canton de Vaud.

Tous les renseignements sur : <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/>

## **Installation de vidéosurveillance privée**

La vidéosurveillance ne peut être effectuée que si les personnes filmées ou susceptibles de l'être y consentent ou si l'atteinte à la personnalité qu'elle représente est justifiée par un intérêt prépondérant public ou privé ou par la loi (principe de la licéité). Tous les renseignements sur : <http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00628/00653/00654/index.html?lang=fr>

***Dans tous les cas, une information doit être donnée à la Municipalité.***

## **Carte interactive des dangers naturels**

Le dossier des cartes des dangers naturels du Canton de Vaud peut être consulté sur : <http://www.vd.ch/themes/territoire/dangers-naturels/>

Et sur

<http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/dangers-naturels/cartes-indicatives-des-dangers/>

La Municipalité